

DECLARATION DE NON-CONDAMNATION

Souscrite en application de l'article A. 123-51 du Code de commerce

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

Né(e) le :

Demeurant à : _____

Fils ou Fille de (*) : _____

(nom et prénom du père)

Fils ou Fille de (*) : _____

(nom de jeune fille et prénom de la mère)

Déclare, conformément aux dispositions de l'article A. 123-51 du Code de commerce, n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale.

Fait à _____ le _____

Art. L.123-5 du Code de Commerce, réprimant certaines infractions en matières de Registre de Commerce :

Article 2 : "Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4500 euros et d'un emprisonnement de six mois. Le tribunal compétent peut, en outre, priver l'intéressé, pendant un temps qui n'excède pas cinq ans, du droit de vote et d'éligibilité aux élections des tribunaux de commerce, chambres de commerce et d'industrie et conseils de prud'hommes".

(*) Rayer la mention inutile